N° 942 — 3e Année. CINQ CENTIMES Lundi 4 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 22
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 25 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à LILLE, Agence Nationale, 1, PARIS, 1, Place de la Bourse, 15, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à l'Agence Havas, Régie générale de la Publicité, 8, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

Les Troubles de Fourmies - La Grève déclarée

GRAVES DÉSORDRES A LIÈGE ET A MONS

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	94 48	Ext. d'Esp.	15 9/16
3 0/0 Nouveau	93 92	Rio-Tinto	581 25
Rente suédoise	101 37	Panama	51 9/16
3 0/0 Italien	92 55	Suez nouveau	— —
5 0/0 Turc	18 70	Alpines	219 37
Chemin ottoman	— —	Suez	— —
Hongrois or	— —	Tharsis	— —
Banque ottomane	596 87	Tendance indécise.	

A QUI LA FAUTE ?

Les chassepots avaient « fait merveille » à Mentana, suivant l'inconsciente expression d'un général; les Lebel ont en vendredi leur baptême de sang et c'est sur des Français qu'on les a essayés. Et pas seulement sur des hommes faits pour les batailles, mais sur d'inoffensives femmes et d'innocents enfants.

Certes, il ne nous vient pas à l'idée de taxer de sauvagerie, de cruauté sans nom ces braves et infortunés soldats qui ont été les inconscients auteurs d'une aussi sanglante répression, mais nous croyons qu'il est indispensable, pour l'honneur de la République, que les responsabilités dans cettesinistreaventure de Fourmies, soientétablies nettement.

Nous avons assisté hier, la honte au front, à l'anti-patriotique spectacle d'une population affolée, mise hors d'elle-même par la vue du sang de ses enfants, injuriant les soldats, les défenseurs de la France. De telles violences s'excusent quand on sonde la douleur qui en est la cause, et nous sommes loin d'en vouloir à la population de Fourmies pour son attitude dont nous comprenons les douloureux motifs.

Mais la tache du sang ne peut rester indélébile et souiller à jamais le blason de la République.

Il y a des victimes à indemniser, des responsabilités à établir et peut-être des coupables à punir.

Le gouvernement ne faillira pas à cette tâche, de quelque côté que les coupables se trouvent.

A. L.

LA JOURNÉE DE SAMEDI A FOURMIES

L'arrivée

Samedi matin, vers neuf heures, nous arrivons à Fourmies. La gare est occupée militairement par un détachement d'infanterie qui présente les armes à M. Vel-Durand, préfet du Nord, qui a revêtu l'uniforme de petite tenue et au commandant de gendarmerie qui l'accompagne.

A la sortie de la station un groupe assez nombreux d'amateurs de nouvelles attend les marchands de journaux qui sont tous assaillis.

Nous descendons la rue qui conduit au centre de la ville. Partout, malgré l'heure matinale, stationnent des groupes qui dévisagent les arrivants; on se livre à des commentaires fort vifs à propos des scènes sanglantes qui ont eu lieu la veille. La douleur et l'anxiété sont peintes sur tous les visages.

Au fur et à mesure que nous avançons, les groupes deviennent plus nombreux et plus compacts. Nous apercevons une enseigne drapée de crêpe. Un peu plus loin, c'est une tapissière dont le cheval est conduit en main par un domestique; sur la banquette de devant, une femme pleure et à ses côtés on devine, étendu, le corps d'un blessé : c'est un enfant de quinze ans qui a été frappé hier de deux balles dans le bras et dans les côtes.

Place de la Mairie

Sur la place dont la terrasse domine la Grand'-Rue, autour de l'église et en face de l'Hôtel-de-Ville est établi le campement des détachements du 145e de ligne, en garnison à Maubeuge, et du 81e, en garnison à Avesnes. Les perrons donnant accès sur la place et le dégagement postérieur de l'église sont barrés par des cordons de fantassins. Pour pénétrer à la mairie il faut justifier d'un prétexte plausible et encore fait-on escorter le visiteur par deux soldats armés.

L'Hôtel-de-Ville est occupé militairement et sert de quartier général à l'état-major.

Les traces de la bagarre

Autour de l'église, sur le terrain peu nivelé, on remarque quelques taches assez peu apparentes : c'est là que le sang a coulé. Mais les traces de la lutte fratricide sont bien plus visibles sur la façade des maisons. L'estaminet du Cygne a été criblé de balles. Deux des glaces de la devanture sont trouées par les projectiles qui ont laissé de profondes empreintes sur les murs de la salle.

La corniche en briques de la maison a été très fortement écornée et une gargouille a été traversée. Dans le creux du caniveau, au ras du trottoir, s'étale une tache blanchâtre au débris, nous dit-on, de cervelle humaine.

Arrivée des artilleurs

Vers 10 heures, on entend une sonnerie de trompettes : c'est un détachement d'artillerie à cheval appartenant au 15e de l'armé qui arrive de Douai. Les ouvriers sifflent et huent quelque peu les soldats qui viennent prendre position, sabre au clair, derrière l'église.

Dans la rue Grande, assez de monde; des groupes peu bruyants à chaque coin de rue. Les femmes sont assez nombreuses, mais elles restent silencieuses ; ce sont les hommes qui font du bruit en injuriant et en provoquant les soldats.

L'exaspération devient de plus en plus grande.

Les magasins sont ouverts, mais les boutiquiers font grise mine, car ils craignent les bagarres pour les devantures.

Parmi les groupes circulent d'assez nombreux étrangers.

Les bureaux de poste et du télégraphe sont gardés par un piquet de huit hommes d'infanterie.

La pluie commence à tomber.

Les ouvriers à l'Hôtel-de-Ville

A onze heures et demie, une délégation des ouvriers est reçue par le maire. L'entrevue est assez agitée et les ouvriers formulent violemment leurs revendications.

Ils demandent comme condition *sine qua non* des préliminaires d'une entente pacifique l'éloignement immédiat de la compagnie du 145e de ligne qui a tiré la veille sur les ouvriers.

Le maire, après avoir consulté le préfet et le procureur général près la Cour de Douai qui sont en permanence à la mairie déclare qu'il ne peut accepter une pareille condition, et il exhorte les ouvriers au calme.

Les délégués se retirent en protestant et déclarent que la grève générale peut être considérée comme certaine.

Démissions

A peine les délégués ont-ils quitté la mairie, qu'arrivent isolément de nombreux pompiers venant apporter leur démission au maire et qui rapportent leurs armes et leurs effets d'habillement.

Quelques instants après c'est le tour de la Musique municipale. Viennent ensuite les membres de la société d'instruction militaire qui rapportent à la mairie les armes qui leur avaient été confiées.

Tous ces jeunes gens défilent devant le cordon d'artillerie à cheval qui barre la rue. Ils mettent la crosse en l'air et se dirigent vers la mairie. Sur tout le parcours la foule les acclame, entremêlant les bravos d'injures et de provocations à l'adresse de l'armée.

Les obsèques des victimes

On se précupe dans la foule de la question des obsèques des victimes. Personne n'entend que la municipalité fasse les frais de cette douloureuse cérémonie. On décide qu'une souscription sera ouverte pour subvenir à tous les frais, y compris à ceux que nécessitera l'érection d'un monument.

Tout près de la place de l'Hôtel de Ville, un marchand expose dans sa boutique de magnifiques couronnes mortuaires qu'il vient de recevoir et qui sont destinées à orner le cercueil des victimes.

Une démission

M. Carnoy, filateur à Fourmies, le seul patron qui ait refusé d'adhérer au manifeste publié par ses collègues la veille des troubles, annonce qu'il vient d'envoyer au maire sa démission de conseiller municipal.

Il invite les ouvriers à assister aux obsèques et se déclare prêt à marcher à leur tête en cette pénible circonstance.

Ces déclarations produisent un effet considérable, étant donné que depuis la veille on n'a pas aperçu, dans les rues de Fourmies ou ailleurs, l'ombre même d'un patron.

La Soirée

La pluie a quelque peu empêché les manifestations de se produire. La soirée parait devoir être calme.

Dans tous les établissements publics, des souscriptions sont ouvertes pour payer les *frais* des obsèques des victimes.

Les Causes de la Bagarre

Il est difficile de se rendre un compte exact des causes qui ont amené la sanglante bagarre de Fourmies. Une enquête minutieuse se poursuit pour les rechercher, mais nous doutons qu'elle réussisse, étant donné l'état de surexcitation des esprits.

Les ouvriers prétendent que dès sept heures du matin, les gendarmes les provoquaient à Trieux par leur attitude belliqueuse. La rencontre où le lieutenant Julien fut blessé aurait provoqué la rancune de cet officier contre les ouvriers et il aurait depuis ce moment perdu une partie du sang-froid qui lui était nécessaire pour maintenir l'ordre.

Les esprits étant échauffés, l'arrivée des troupes venues de Maubeuge n'était pas faite pour les calmer.

La *situation* s'aggravant, les menaces se traduisirent par des coups de pierres lancées sur les soldats ; il était difficile d'éviter une conflagration.

Mais ne pouvait-on pas se dispenser de mettre des cartouches, mêmes chargées à blanc, à la disposition des soldats ?

Ne devait-on pas surtout, conformément à la loi, faire à la foule les sommations réglementaires ?

Si on avait pris la seconde de ces précautions, la primordiale, il est possible, il est même certain que la perspective d'une charge eut fait réfléchir les manifestants.

Enfin, en mettant les choses au pis, en supposant qu'une répression fut indispensable, ne valait-il pas mieux employer l'arme blanche, la baïonnette, que les cartouches Lebel qui ont fait les ravages que l'on sait et frappé surtout des innocents ?

Les soldats étaient en cas de légitime défense, nous voulons bien l'admettre, mais cette légitimité doit-elle les absoudre de la faute qu'ils ont commise en rendant des projectiles perfectionnés en échange de cailloux ?

La répression a été violente, à notre avis.

Les victimes

Le nombre des morts s'élevait hier soir à treize. Dix décès seulement avaient été déclarés.

Voici les noms qui nous ont été communiqués :

Emile Ségaux, 30 ans, tisseur ;
Edmond Gilouteux, 19 ans, rattacheur ;
Louise Hublet, 21 ans, ouv. de filature ;
Ernestine Diot, 19 ans, id.
Maria Blondeau, 18 ans, id.
Charles Leroy, 21 ans, fileur :
Emile Corneille, 11 ans.
Camille Latour, 16 ans, fileur.

Chose à remarquer, la plupart des victimes, les femmes surtout, ont été frappées dans l'intérieur des maisons ce qui ajoute à l'horreur de l'aveugle répression.

Les blessés sont au nombre de sept dont trois sont nous a-t-on dit, dans un état désespéré.

Renfort de troupes

Une dépêche de Paris nous apprend que deux escadrons de dragons venant, l'un d'Evreux et l'autre de Châlons ont été dirigés sur Fourmies par les voies rapides.

Devant le tribunal d'Avesnes

Les auteurs de délits commis le 1er mai à Fourmies, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel d'Avesnes, qui a prononcé contre eux les condamnations suivantes :

Joseph-Henri Lecoyer, 34 ans, fileur, 3 mois de prison, pour rebellion et outrages envers un agent.

Jules-Hector Jacquart, 26 ans, fileur, 2 mois, pour violences et voies de fait envers un agent.

Alexandre Doubercies, 59 ans, garçon de magasin, 4 mois, pour entrave à la liberté du travail, outrages et violences envers un agent.

Joseph-Henri Martin, 29 ans, fileur, 3 mois pour outrages à un commandant de la force publique.

Joseph Césarine, 45 ans, fileur, 3 mois, pour violences et voies de fait à un agent; Edouard Delcourt, 26 ans, fileur, 4 mois, pour rebellion, violences et voies de fait envers un agent;

Célestin Disant, 32 ans, rattacheur, 2 mois pour violences à un agent;

Julien Decamps, 18 ans, tisseur, 3 mois pour violences et voies de fait envers un commissaire et outrages à agent.

Auguste Watremez, 39 ans, fileur, 3 mois pour outrages envers un commandant de la force publique.

LA FRANCE ET SES COLONIES

Dans un ouvrage sur les statistiques coloniales publié par les soins de M. Jules Roche et de M. Etienne, nous relevons d'intéressants renseignements.

Au point de vue de la population, nous voyons que la France possède 38,218,908 habitants, et que les différentes colonies comptent 27,132,913 habitants.

La plus peuplée de nos colonies est l'Indo-Chine, qui a 19,876,089 habitants, puis viennent l'Algérie avec 3,949,339 ; la Tunisie avec 2,000,000; l'Inde avec 280,351; la Guadeloupe avec 165,899; la Martinique avec 175,863; la Réunion avec 165,915; le Sénégal avec 455,142; les autres colonies avec 201,702.

Conseil des Ministres

Paris, 2 mai. — Les ministres se sont réunis samedi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Constans a rendu compte des incidents qui se sont produits vendredi, tant à Paris qu'en province.

On prête à M. Camille Pelletan l'intention d'interpeller le gouvernement sur l'affaire de Fourmies. Si le député des Bouches-du-Rhône donne suite à ce dessein, le cabinet accepterait la discussion immédiate de cette interpellation; il expliquera comment la collision s'est produite, entre les grévistes et les troupes qui étaient chargées de faire respecter la liberté du travail.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 2 mai:

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet, président.

Il y a une certaine agitation dans la salle. M. Dumay, le député ouvrier de Rodez fait une grande conversation avec MM. Antide Boyer et Millerand; tous les trois signent une demande d'interpellation sur les incidents qui ont marqué la journée d'hier.

Après votre longuement consulté, M. Dumay aborde M. de Freycinet.

Le tarif général des douanes

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes; la parole est à M. Aynard.

Discours de M. Aynard

M. Aynard. — Je viens répondre au discours de M. Viger; je saisirai sur le même terrain que lui, mais nous avons une doctrine, celle de la liberté commerciale qui nous paraît aussi impérieuse que la liberté de conscience.

Cette liberté, nous l'étendons toujours.

En France, on a toujours peur de quelque chose, ce qui fait qu'on attend toujours; ne sommes-nous donc pas en situation de réclamer la liberté qui nous avait été promise.

Je viens ici défendre la politique du *statu quo* et je hasarderai à demander en quelques mots si l'état du pays justifie le réaction vers laquelle on marche.

Le rapport de M. Méline semble indiquer que la France est dans un état d'infériorité sensible et que sa fortune est faite de privations; il suffit d'ouvrir les yeux pour voir combien ces doléances est contraire à la vérité. (Exclamations sur divers bancs.)

Il est vrai qu'il y a une somme au budget, c'est la baisse de la propriété qui a suscité les revendications de l'agriculture; mais cette baisse a succédé à un mouvement de hausse des plus importants et les autres causes d'infériorité, on ne les trouve que dans le rapport de M. Méline.

Vraiment on ne demande comment l'opinion protectionniste a pu prendre le dessus, pourquoi elle est obligée de constater un mécontentement.

Les protectionnistes ont un avantage sur leurs adversaires : ils offrent quelque chose, des droits ; leurs adversaires n'ont rien à offrir que la liberté et la justice.

Les protectionnistes ont fait le plébiscite des intérêts ; quand on offre des droits, il faudrait être héroïque pour le refuser.

Le parti protectionniste a exploité en outre tous les fléaux qui sont venus fondre sur la France, mais ce qu'il a le plus exploité, c'est l'article 11 du traité de Francfort.

L'orateur examine ensuite quels sont les éléments du calcul nécessaires à l'établissement de la balance du commerce, négligés par M. Méline ; parmi ceux-ci il cite l'Alsace-Lorraine.

L'orateur insiste sur ce fait important, négligé par M. Méline, la différence de valeur de l'argent entre les époques 1880 et 1889; sans doute nos exportations peuvent avoir baissé, en ne tenant compte que de l'évaluation actuelle; mais si on la met en rapport avec ce qu'elle était il y a 30 ans, on s'aperçoit que nos exportations, qui ne valaient pas plus de quatre milliards en 1860, en vaudraient treize aujourd'hui.

C'est sur ces bases capitales qu'il faudrait établir le calcul du développement de notre commerce national.

Du reste, on a bien tort de dire que nous sommes inondés par les produits étrangers, quand on sait que l'importation de ces derniers n'atteint pas plus de 3 à 6 0/0 de notre commerce général.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

SUSPENSION DE SEANCE

Pendant la suspension de séance, le banc du gouvernement est très calme.

M. Chimon a eu une conférence très animée avec M. Constans ; M. de Freycinet causait avec M. Poincaré et s'entretenait avec M. Floquet.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 88

LES MILLIONS

De M. Joramie

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU MAL

Les marches de pierre de son escalier étaient dans un état de dégradation tel que les plus hardis ne s'y seraient aventurés qu'en tremblant. On aurait sérieusement risqué, en effet, d'être enseveli sous les décombres d'un écroulement.

Dans ces conditions, on ne pouvait pas même se servir de cette ruine pour y établir un pigeonnier, et elle était laissée aux chauves-souris, aux hiboux et autres oiseaux nocturnes.

Rien des alentours indiquait que la maison remise à neuf et sa vieille tour en ruines avaient fait partie, dans l'ancien temps, de quelque construction importante, château, monastère ou abbaye. C'étaient d'abord des morceaux de sculpture assez bien conservés ; dans le jardin, des arbres séculaires, et dans un second enclos, compris dans la location faite par Rabiot et abandonné aux broussailles, quelques vieux pans de murs lézardés ; et encore, dans ce second enclos, au milieu d'une partie de terrain couverte de pierres énormes, un trop profond dont la maçonnerie intérieure semblait être lapissée de lierre. L'orifice de ce trou, qui avait un mètre de diamètre, et peut-être trente pieds de profondeur, était caché sous un gros buisson de clématite sauvage, d'une végétation vigoureuse. Les longues pousses, pareilles à des lianes, enchevêtrées les unes dans les autres, se disputaient la place. Les plus fortes, voulant avoir à elles seules l'air et le soleil, forçaient les autres à ramper sur terre ou à s'enfoncer dans la cavité où elles tombaient comme une énorme chevelure flottante. Mais à une certaine distance du sol, manquant d'air, elles s'accrochaient, s'entortillaient aux branches des lierres pour remonter.

On pourrait se demander à quel usage ce trou avait servi. Etait-ce un puits dans lequel l'eau ne venait plus depuis longtemps ou bien un de ces gouffres mystérieux et terribles qu'on appelait « les oubliettes » dans les temps féodaux.

A une distance d'environ deux cents mètres de la Tourelle, s'élevait une autre maison construite dans le même style, aussi ancienne et absolument pareille, moins la vieille tour qu'elle n'avait pas. Les deux habitations semblaient être deux pavillons isolés élevés comme pour rappeler et perpétuer le souvenir des bâtiments disparus.

Ces deux maisons avaient dû appartenir dans un temps au même propriétaire. L'une et l'autre se trouvaient au milieu d'un jardin de quinze cents à deux mille mètres carrés, dans des terrains de bonne nature, et étaient encore séparées par l'enclos où se trouvait le vieux puits.

Ce terrain, comme nous l'avons dit, était en dépendance de la Tourelle; on y faisait par une porte pratiquée dans le mur de clôture, lequel avait encore, au fond du jardin, une autre porte ouvrant sur un chemin rural, qui conduisait aux terres en culture et conduisait dans les bois.

La seconde maison était habitée par un vieux médecin, le docteur Mangara. Le docteur avait acheté cette propriété depuis quelques années, à son retour en France, après avoir exercé la médecine pendant plus de trente ans aux Grandes Indes d'abord, au Tonkin ensuite. C'était un homme d'un grand savoir, praticien habile, connaissant toutes les ressources de l'art médical et qui était arrivé par des études patientes, laborieuses et non interrompues, à pénétrer tous les secrets de la science.

Ayant une assez jolie fortune, le docteur Mangara n'exerçait plus; mais il continuait ses études, ses savantes recherches. C'est ainsi qu'il se reposait.

Il vivait un peu en solitaire, ne recevait jamais personne et sortait très rarement, trouvant qu'il avait assez de son jardin pour se promener et prendre l'air. Il ne s'occupait nullement de ses voisins et ne savait pas même le nom de la personne qui habitait maintenant la Tourelle.

Le tonnelier de Beaugency avait fermé sa boutique et était venu demeurer à Ville-d'Avray. Il occupait une maisonnette qu'on avait dû construire près de la porte d'entrée *de la propriété pour y loger un concierge.*

A La Tourelle, le sieur Fourel n'avait pas l'air d'être autre chose qu'un domestique. C'était son rôle. Il était en même temps concierge et jardinier, faisait les commissions et s'occupait de la cave, ce qui était parfaitement son office.

Il devait voir sa fille secrètement quand ils avaient à causer, car rien dans leurs rapports journaliers ne pouvait faire supposer qu'il y eût entre eux un lien quelconque de parenté.

Fourel avait pour la sol-disant veuve Fourier et ses enfants un respect égards et le respect qu'un honnête et fidèle serviteur doit à ses maîtresses.

Bien encore, il mangeait à l'office, avec la cuisinière, comme deux quarantaine d'années, entièrement dévouée à Rabiot, mais qui ne savait absolument rien des ténébreux projets de ses maîtres.

XXV

L'EAU DE CEYLAN

Quoique propriétaire, Rabiot n'affichait point une vérité ridicule. Coquin rusé, il ne dédaignait pas de fréquenter ses pareils; il avait des relations et même des amis dans le monde interlope et jusque dans les bas-fonds fangeux où grouillent tous les vices.

Il avait siendu parler d'un individu qui avait la définition de fabriquer des philtres d'amour, si plus ni moins que les sorciers du bon vieux temps.

Homme pensif et pratique avant tout, Rabiot ne croyait nullement aux philtres ; mais d'après ce qu'on lui avait dit, il comprenait que le personnage en question composait des poisons et des narcotiques de toutes sortes, qu'il vendait secrètement quand il en trouvait l'occasion.

Si adroite et si rusée que fût Anastasie, Rabiot n'était pas sans inquiétude; réussirait-elle à dominer complètement madame Lureau, afin de l'amener doucement à vouloir le mariage, qui était le but à atteindre? La veuve n'était pas d'une pâte facile à pétrir. Elle avait de l'énergie, de la volonté, et c'est cette énergie et cette volonté qu'il fallait briser.

Ah! si l'on pouvait *obtenir ce résultat* au moyen d'un de ces breuvages qui énervent, affaiblissent le cerveau et dompètent les plus fortes natures, ce serait le succès certain, le triomphe! Car le jour où madame Lureau était à sa fille : Mon enfant, il faut épouser monsieur Rabiot, il le faut pour ton avenir, la tranquillité, ton bonheur, « Eugénie, en fille respectueuse et soumise, répondrait comme toujours : Je vous obéis, ma mère !.

Saisi de cette idée, Rabiot se fit indiquer la demeure de l'homme aux philtres, et se rendit chez lui.

Il se trouva en présence d'un personnage pouvant avoir soixante ans, vêtu d'une longue houppelande crasseuse, qui le reçut d'un air méfiant et l'invita à s'asseoir sur une mauvaise chaise de paille, en le regardant sournoisement.

Cet homme n'avait du sorcier que son crâne dénudé, sa longue barbe grise mal peignée et son vêtement sordide. Il se nommait Loriol. Il avait été au service d'un certain comte Carini, très expert en l'art de fabriquer des poisons et des narcotiques, et, aidant son maître dans ses dangereuses manipulations, il avait surpris ses secrets et appris lui aussi, à composer les terribles liquides.

Son patron étant mort, connaissant toutes les recettes et suffisamment de chimie, il avait cru pouvoir prendre la succession de Carini; mais il n'était qu'en petit ce que son maître avait été en grand.

Il avait établi dans une cave un laboratoire clandestin. C'est là qu'il se livrait, la nuit, à ses mystérieuses expériences de chimie et fabriquait ses liqueurs de couleurs diverses, poisons et narcotiques, qu'il vendait quand il pouvait, et plus ou moins cher, selon le client auquel il avait à faire.

Après avoir examiné longuement Rabiot, qu'il ne connaissait point, mais dans lequel son instinct lui faisait deviner un gredin de son espèce, il le pria de faire connaître l'objet de sa visite.

Nettement, clairement, sans lui dire toutefois qui il était, Rabiot expliqua dans quelle situation il se trouvait, et demanda s'il y avait possibilité de lui fabriquer une drogue quelconque pouvant venir en aide à ses projets.

— Oui, oui, je vois ce qu'il vous faut, fit Loriol.

— Alors ?

— Si j'ai bien compris, mon cher monsieur, il vous faudrait une composition qui, sans détruire les forces physiques, agissant sur le système nerveux et particulièrement le grand sympathique, aurait la propriété d'affaiblir les facultés mentales au point qu'il soit possible, à un médecin, par exemple, de découvrir la cause de cette espèce d'affection cérébrale...

— C'est parfaitement cela, dit Rabiot. Pouvez-vous me procurer cette composition ?

— Oui.

— Dans combien de temps ?

— Tout de suite, si vous le voulez.

— Mais oui, je le veux ; n'est-ce pas pour cela que je suis venu vous trouver ?

Loriol se leva, fit d'abord jouer un mécanisme caché dans la muraille, puis avec une petite clef qu'il avait probablement toujours sur lui, il ouvrit une sorte de placard dont on n'aurait pu soupçonner l'existence.

Sur quatre planchettes, rangés avec ordre, se trouvaient un certain nombre de flacons de grandeurs différentes portant chacun une étiquette.

Rabiot regardait ahuri, écarquillant les yeux.

Loriol prit un des flacons parmi les plus grands, poussa la porte du placard, revint près de son client et lui dit, mettant le flacon sous ses yeux :

— Lisez.

Rabiot lut ces mots écrits sur l'étiquette : Eau de Ceylan.

Il ne demanda point la raison de cette dénomination, mais il pensa que la matière végétale ou minérale, dont le ministère extrait son liquide, était un produit particulier à l'île de Ceylan dans [illegible] indien.

— C'est ce? fit-il.

— Oui, c'est ça, répondit Loriol.

Il voyant que Rabiot avait l'air de douter, il reprit :

— Mon eau de Ceylan est une de mes précieuses compositions, si elle était plus coûteuse, je n'en fabriquerais pas aussi. Mais vous comprenez, on ne fait pas de la publicité pour ces sortes de produits comme pour des pilules suisses, par exemple. Les poisons de quelque nature qu'ils soient, n'ont pas une vente courante dans les pharmacies.

C'est un prêtre indien, d'une science profonde, qui a, le premier, découvert la propriété des matières qui composent cette composer l'eau de Ceylan. L'action de ce liquide est d'une grande puissance. Sur la personne à qui l'on en fait prendre seulement deux gouttes chaque jour mêlées à du vin, à de l'eau naturelle ou toute autre boisson, on peut observer successivement les phénomènes les plus singuliers.

Le sujet ne perd point ses forces physiques, toutefois, il a des instants de lassitude, de torpeur soudaine suivie de la gaîté causée par une sorte d'ébriété intellectuelle. Il n'a pas le cerveau s'affaiblit, la pensée s'existe pour ainsi dire plus, et bientôt la volonté la plus opiniâtre s'anéantit alors, le patient se laisse diriger et conduire comme un enfant; on le domine complètement, elle fait tout ce qu'on veut, on lui fait voir blanc ce qui est rouge. C'est le cerveau, c'est la pensée, la volonté des autres. Tout change, le caractère, les idées, les sentiments. C'est la période de l'hypnotisme après laquelle vient, dans un temps plus ou moins long, la perte de la raison.

Rabiot frissonna et devint pâle :

— Mais c'est un poison, votre eau de Ceylan ! s'écria-t-il.

— Non, puisqu'

— Mais la fol[illegible] ne tue point.

— Il est [illegible]

— [illegible] vrai que c'est un autre genre de mort.

— Et cette folie est incurable !

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG